

Dialogue social et négociation collective au cœur de l'agenda mondial pour le travail décent !

Présentation Denise Gagnon
Solidarité internationale FTQ



... du droit à la négociation pour un travail décent

CiSO  centre international de solidarité ouvrière

Le 14 novembre 2013
De 9 h à 16 h
Au 1234, rue Papineau



Plan de présentation

La justice sociale

pour une mondialisation à visage humain!

Thèmes abordés

- Perspective historique : Justice sociale, démocratie, sécurité et paix vont de pairs
- La pauvreté dans le monde aujourd'hui et après 2015
- Mondialisation équitable: le rôle de la négociation collective
- L'emploi décent : d'abord une question de droit !
- Les grands enjeux du mouvement syndical : la justice sociale et l'emploi
- Bâtir des nouveaux rapports de solidarité à l'échelle mondiale

Conclusion

- La liberté syndicale et le droit à la négociation collective: faut y voir !

Justice sociale, démocratie et sécurité vont de pairs

- * Perspective historique (1919-1945): Création de l'OIT dans un contexte d'après guerre et adoption d'instruments internationaux de protection dont les droits d'organisation et de négociation collective pour lutter contre l'injustice et les tensions sociales mondiales qui en découlent 1944 – Déclaration de Philadelphie sur la marchandisation du travail.

(Voir fiche c-2 page 2)

Rappel - Principes de la Déclaration de Philadelphie (1944) :

- * le travail n'est pas une marchandise;*
- * la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu;*
- * la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous;*
- * la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérants sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun.*

La pauvreté dans le monde aujourd'hui et après 2015

Objectifs du Millénaire pour le développement
Rapport de 2013



À retenir

- * Le rapport de cette année examine les domaines où il faut agir en priorité : la faim, la santé maternelle, l'assainissement et la protection de l'environnement, entre autres. **Ce rapport montre aussi que la réalisation des OMD a été inégale entre les pays et à l'intérieures pays.**
- * Dans l'ensemble, moins d'argent est consacré à l'aide, et cela affecte les pays les plus pauvres

La pauvreté dans le monde aujourd'hui et après 2015

Les attentes de la société

- * L'inclusion de la paix et de la sécurité, la gouvernance démocratique, la primauté du droit, l'égalité des sexes et les droits de l'homme pour tous est essentielle. La preuve et l'expérience depuis 2000 illustrent que ni l'éradication de la pauvreté, ni la réalisation du développement durable ne sont possibles sans ces éléments essentiels.
- * L'agenda post-2015 doit transformer radicalement la manière dont on conçoit l'objet de l'économie de sorte qu'elle soit mise au service des gens et de la planète et non l'inverse.
- * Bref, il faut s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté !

Source: www.beyond2015.org La campagne rassemble plus de 800 organisations du monde entier.

L'emploi décent : d'abord une question de droit !



Face à la mondialisation et à la montée des inégalités, l'OIT rappelle en 2008, les principes constitutionnels de sa fondation relatifs aux droits fondamentaux du travail et l'interdépendance des objectifs stratégiques de l'agenda du travail décent dans une Déclaration tripartite faisant autorité .

Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008)

Cette déclaration est aussi un rappel à une reconnaissance du caractère indivisible des objectifs du travail décent qui inclut des droits « indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement ». L'Agenda du travail décent, auquel adhère la Confédération syndicale internationale (CSI) repose donc sur 4 objectifs stratégiques qui en constituent les piliers.

LES GRANDS ENJEUX DU MOUVEMENT SYNDICAL AUJOURD'HUI: LA JUSTICE SOCIALE ET L'EMPLOI DÉCENT

Objectifs stratégiques de l' Agenda du travail décent

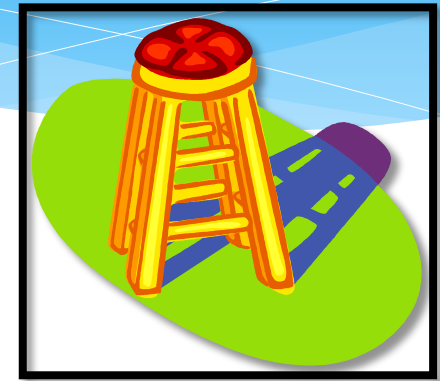


Les 4 piliers et des droits indissociables du travail décent :

1. *L'emploi*
2. *La protection sociale*
3. *Le dialogue social*
4. *Les normes internationales du travail (dont les droits fondamentaux relatifs à la déclaration de 1998 de l'OIT)*

(Voir fiche C2-6 et pp2 à 15)

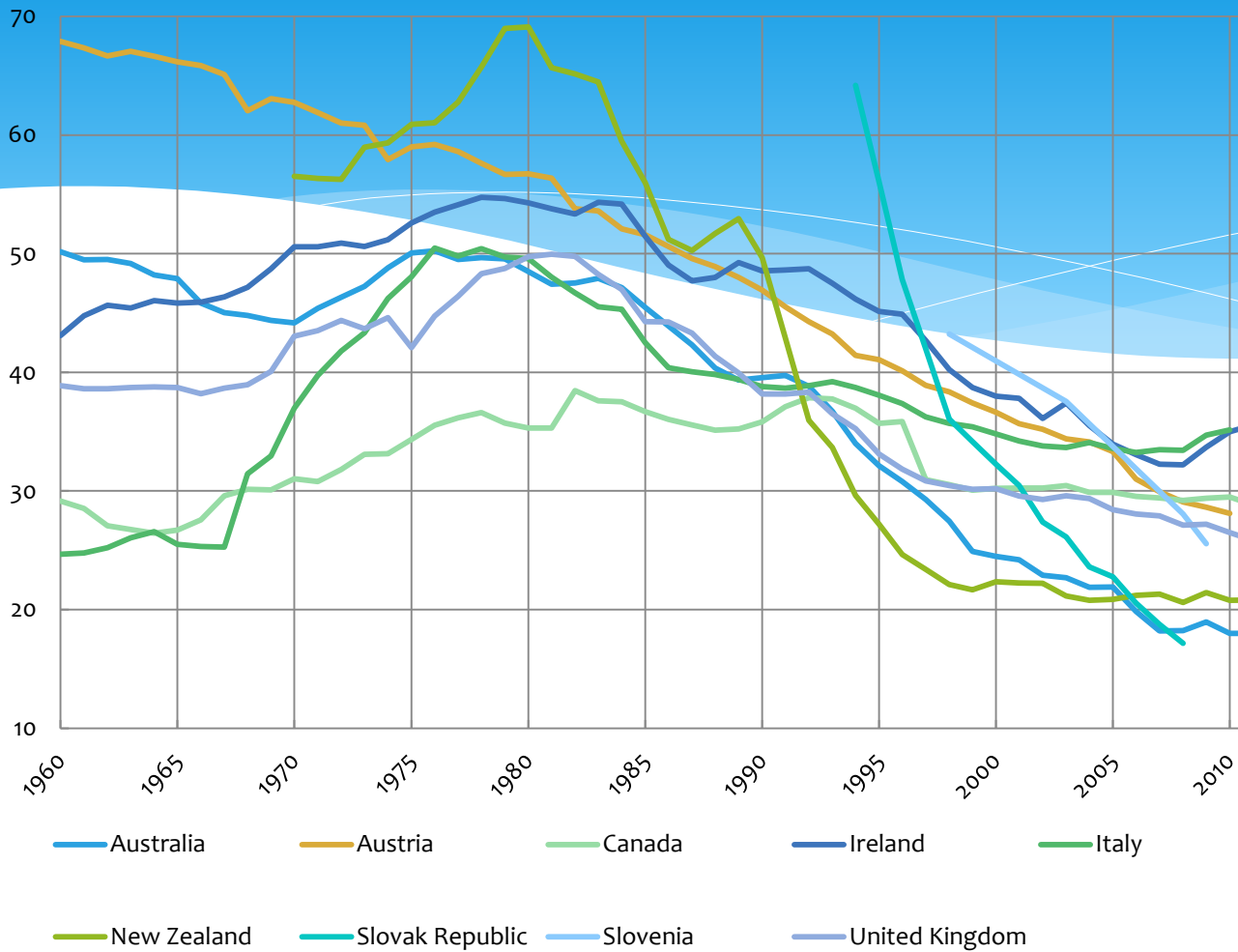
Toute défaillance dans la promotion de l'un de ces objectifs porte préjudice à la réalisation des autres !



Mondialisation équitable: le rôle de la négociation collective et enjeux

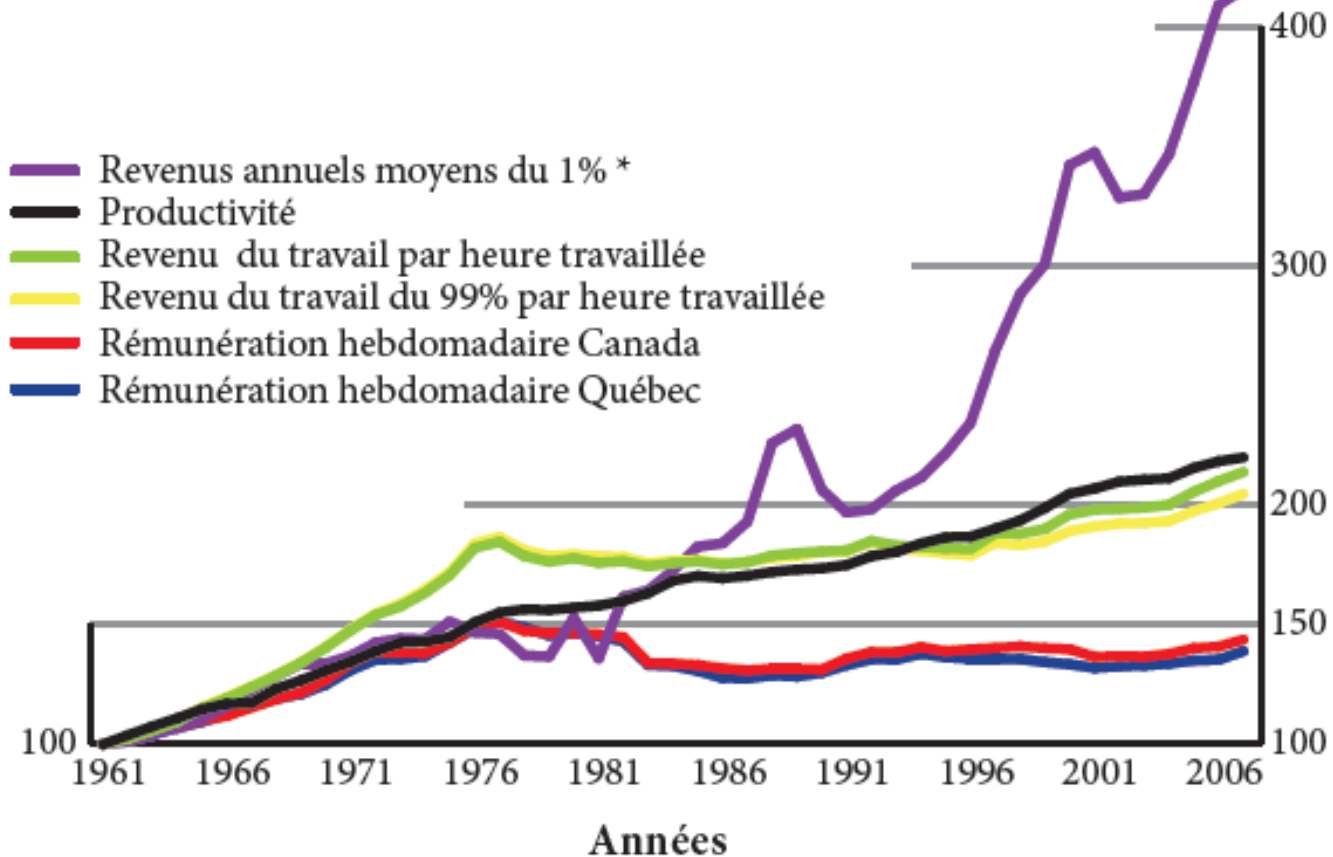
- * **Le volume du commerce mondial** a été multiplié par quinze à partir des années 1950 et 1960 et il a encore triplé entre 1990 et 2010.
- * Selon l'OIT, l'investissement direct étranger serait passé de 300 milliards \$ US en 1990 à plus de 1.4 billion \$ en 2010, c'est énorme!
- * Le lien entre **la multiplication exponentielle des échanges commerciaux** et la poussée des inégalités de revenus est peu documenté selon le Bureau international du travail (BIT). Pourtant, pour nous il y un lien évident entre les deux particulièrement au niveau de la négociation collective. Les enjeux de négociation se déplace en dehors de l'entreprise, de la branche d'activité ou des nouvelles caractéristiques du travail (division internationale du travail en lien avec la mobilité du capital et de la main-d'œuvre). Voir fiche A

Évolution de la couverture syndicale



Densité syndicale au Canada : 1960 30% / 1980 40% / 2010 30%

**Productivité, revenus du travail et rémunération hebdomadaire,
Canada, 1961-2007, (1961=100) (\$ constants de 2002)**



Lapointe, P.A. 2013. *La qualité du travail et de l'emploi au Québec*.
Québec: PUL, graphique 1, 63.

Bâtir des nouveaux rapports de solidarité à l'échelle mondiale

- * Au moment où les syndicats doivent **élargir leurs bases syndicales pour inclure toutes les catégories de travailleuses et de travailleurs** (migrants, paysans, étudiants, etc.) et du même coup étendre le champs de la négociation collective aux entreprises nationales et internationales y inclus dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (la négociation sectorielle, multi patronale et transnationale est la piste envisagée depuis fort longtemps).
- * Or les législations nationales ces dernières années tendent plutôt à restreindre de droit à la syndicalisation et à la libre négociation collective, ce qui constitue un obstacle majeur pour les syndicats.

La liberté syndicale et le droit à la négociation collective: faut y voir !



102^e Conférence de l'Organisation internationale du Travail, Genève juin 2013

Les nouvelles formes d'organisation et de négociation collective ont fait l'objet de débats passionnés à l'OIT depuis la Déclaration sur la justice sociale et la mondialisation en 2008 qui prévoyait alors une discussion récurrente à ce sujet.

En 2013, cette question fut débattue à la Conférence internationale de l'OIT (CIT). Une discussion sur l'objectif stratégique du dialogue social, en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable a été mise en évidence dans le rapport du Secrétaire général de l'OIT.

La qualité du rapport a fait l'unanimité pour éclairer une situation devenue problématique aux yeux de tous.

La liberté syndicale et le droit à la négociation collective: faut y voir !

Cinq questions étaient soumises à la Commission tripartite.

Comment mieux soutenir le dialogue social dans le contexte de crise et de tensions aujourd'hui pour réaliser les objectifs de la Déclaration de 2008 et d'autres instruments de l'OIT?

1. Comment renforcer le dialogue social et les mécanismes de prévention et de règlement des conflits?
2. Quel rôle et quels mécanismes mettre en place pour un dialogue social dans le contexte de mondialisation et des problèmes observés dans les chaînes d'approvisionnement mondiales?
3. Comment mieux intégrer davantage de secteurs, d'entreprises et de travailleuses et de travailleurs dans les mécanismes de dialogue social?
4. Quelle cohérence assurée dans la promotion et la protection des droits fondamentaux du travail dans le système des Nations unies et au niveau des différents accords commerciaux?

La liberté syndicale et le droit à la négociation collective: faut y voir !

Les grands enjeux de cette discussion

Très rapidement il est apparu que les enjeux relatifs à la reconnaissance syndicale, à la représentativité des travailleurs et des travailleuses et à l'application des normes fondamentales du travail (notamment la négociation collective) seraient au cœur des débats pour mieux faire face au contexte mondial caractérisé par des écarts de pauvreté grandissants dans plusieurs pays. Les attaques au droit d'organisation et au modèle de négociation collective posent problème à la juste représentation de toutes et tous.

La situation canadienne n'étant guère reluisante à ce sujet, nous avons eu l'occasion de discuter les orientations canadiennes en matière de violation des droits et d'ingérence dans le domaine de la négociation collective. Le Canada a d'ailleurs dû justifier ces écarts de conduite depuis plusieurs années à la Commission d'application des normes internationales du travail (voir compte rendu en annexe II) par la nature de ses pouvoirs limités au plan constitutionnel. Argument qui ne tient plus la route face à ses propres pratiques vis-à-vis des personnes assujetties au Code Canadien du travail, au public comme au privé, comme l'a souligné à juste titre la représentante du CTC.

La liberté syndicale et le droit à la négociation collective: faut y voir !

Il fut clair dès le départ que ces mécanismes de décentralisation ou de flexibilisation posent de sérieux problèmes aux organisations syndicales. Tous convenaient qu'il fallait plutôt défendre et élargir le champ de la négociation collective dans le contexte de la précarisation des emplois observée partout et redoubler de vigilance pour l'application des Conventions 87 et 98 de l'OIT.

Les droits relatifs à la négociation collective dans le secteur public sont problématiques dans plusieurs pays. Un rapport de la Commission d'expert a été soumis à la discussion :

(http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_205519.pdf).

La liberté syndicale et le droit à la négociation collective: faut y voir !

- * Très rapidement il est apparu que les enjeux relatifs à la **reconnaissance syndicale, à la représentativité** des travailleurs et des travailleuses et à l'application des normes fondamentales du travail (notamment la négociation collective) seraient au cœur des débats pour mieux faire face au contexte mondial caractérisé par des écarts de pauvreté grandissants dans plusieurs pays. Les attaques au droit d'organisation et au modèle de négociation collective posent problème à la juste représentation de toutes et tous.
- * La situation canadienne n'étant guère reluisante à ce sujet, nous avons eu l'occasion de discuter les orientations canadiennes en matière de violation des droits et d'ingérence dans le domaine de la négociation collective. Le Canada a d'ailleurs dû justifier ces écarts de conduite depuis plusieurs années à la Commission d'application des normes internationales du travail (voir compte rendu: http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_205507.pdf) par la nature de ses pouvoirs limités au plan constitutionnel. Argument qui ne tient plus la route face à ses propres pratiques vis-à-vis des personnes assujetties au Code Canadien du travail, au public comme au privé, comme l'a souligné à juste titre la représentante du CTC.

La liberté syndicale et le droit à la négociation collective: faut y voir !

- * Malgré la qualité du dialogue social mondial tripartite, les débats entourant le rôle de l'OIT et le renforcement des instruments normatifs au Conseil d'administration et à la Commission d'application des normes se fondent d'abord sur le consensus mais qui n'existe pas en pratique.
- * Les États et les syndicats sont affaiblis sur le plan national.
- * Les employeurs exigent toujours de moins de normes ou de la souplesse dans leur application, ce qui nous renvoie à la réalité historique des grandes mobilisations pour changer la situation.
- * **L'action syndicale internationale et la convergence des luttes avec les mouvements sociaux demeurent essentiels pour changer ces dynamiques de nivellement par le bas au profit d'une élite qui contrôle non seulement les moyens de production mais également le discours à travers les médias qui sont de plus en plus influencés par les ténors de cette idéologie néolibérale.**

Bref, nous sommes condamnés à la Solidarité !

Merci de votre attention.
Commentaires, questions ?

